

2021_CT2_637

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Eau et assainissement - Budget annexe "Eau en régie" du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la rectification du montant de l'actif et du passif de la mise à disposition par le budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211209-2021_CT2_637-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Cycle de l'eau et assainissement**

■ Séance du 9 décembre 2021

06_6_08

■ **Budget annexe "Eau en régie" du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la rectification du montant de l'actif et du passif de la mise à disposition par le budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)**

Monsieur le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 16 décembre 2021

11753

FBPA-048-16/12/2021-CM

■ **Budget annexe ' Eau en régie ' du territoire du Pays d'Aix - Approbation de la rectification du montant de l'actif et du passif de la mise à disposition par budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1er janvier 2018 les compétences obligatoires attribuées à toutes les métropoles dont celle relative à la gestion des services « Assainissement et Eau ».

A cet effet, par délibération N°DEA 008-4227/18/CM, une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial dénommée « Régie des eaux du Pays d'Aix » a été créée.

Par délibération N°FAG 013-7051/19/CM, il a été arrêté la mise à disposition comptable de l'actif et du passif de la compétence Eau du budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) à la date du 31 décembre 2018. Ces biens figurant à l'actif ont été pour partie financés par des emprunts et par des subventions d'équipements listées à l'annexe 2 et l'annexe 3 de ladite délibération.

Par délibération N°86/2019, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a approuvé cette mise à disposition de l'actif et du passif du budget annexe Eau en Régie Pays d'Aix.

Suite à une réévaluation des amortissements mis à disposition au 31 décembre 2018, il convient de rectifier le montant des amortissements de divers biens mis à disposition.

De plus, suite à une réévaluation des emprunts mis à disposition au 31 décembre 2018, il convient de rectifier le montant total mis à disposition selon chaque capital restant dû qui s'élève à 20 115 961,30 euros au lieu de 15 448 713,56 euros en accord avec le Receveur des Finances de la Métropole Aix Marseille Provence.

Conformément à la délibération de mise à disposition n°FAG 013-7051/19/CM qui précisait que seules les échéances d'emprunts de 2019 devaient être remboursées par la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) et selon la procédure de « mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences », il

convient de lui transférer la totalité des contrats d'emprunt conformément aux avenants bancaires qui ont été actés.

Compte-tenu de ces différents éléments, il vous est proposé de modifier le montant de la mise à disposition des amortissements et des emprunts tels que détaillés en annexe 1 et en annexe 2 et de transférer la totalité des emprunts de la compétence « Eau » du budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°DEA 008-4227/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant sur la création d'une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- La délibération FAG 013-7051/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019 portant sur la mise à disposition de l'actif et du passif du budget annexe Eau en régie Pays d'Aix et Aubagne à la régie des Eaux du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de procéder à la rectification de la mise à disposition des amortissements de la compétence Eau de l'actif du budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence afférent à l'exercice des compétences susvisées ;
- La nécessité de régulariser le capital restant dû de divers emprunts en accord avec le Receveur des Finances ;
- La nécessité de transférer la totalité des contrats d'emprunt mis à disposition.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise à disposition des amortissements détaillés en annexe 1 pour les imputations concernées des divers biens.

Article 2 :

Est approuvée la régularisation de la mise à disposition du capital de divers emprunts détaillés en annexe 2 pour 20 115 961,30 euros au lieu de 15 448 713,56 euros.

Article 3 :

Est approuvé le transfert juridique de la totalité des contrats d'emprunt à la régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA).

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA

Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	SOGEA SUD TP	15/05/2006	30	51 341,64	20 536,66		20 536,27	30 805,37	0,39
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	AEP CHEMIN DES VERANS	07/05/2007	40	170 478,31	48 302,19		46 880,58	123 597,73	1 421,61
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	REFECTION RESEAU VERAN	30/11/2007	30	3 361,17	1 232,43		1 232,39	2 128,78	0,04
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	POMPE CHLORATION GRUN	07/04/2008	8	1 125,17	459,45		561,94	563,23	-102,49
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	CONDUITE EAU HAMEAU B	28/05/2008	40	14 987,50	3 871,77		3 746,19	11 241,31	125,58
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	COMPTEURS + RACCORDS	05/05/2009	30	6 541,07	2 616,43		2 616,39	3 924,68	0,04
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	POSE COMPTEUR RESEAU U	21/07/2009	30	8 248,00	3 299,20		3 298,27	4 949,73	0,93
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	DEVIATION AEP VISQUIS	09/03/2010	40	6 100,00	1 270,83		1 215,50	4 884,50	55,33
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	TURBIDIMETRE EAU BRUTE	15/04/2010	8	3 339,83	153,81		513,48	2 826,35	-359,67
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	AEP BONFILLONS	22/06/2010	40	158 062,00	32 929,58		31 611,85	126 450,15	1 317,73
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000206	AAPC REHABILITATION RES	09/08/2010	40	328 475,65	68 432,43		65 694,24	262 781,41	2 738,19
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO0000020631		23/10/2014	30	1 650,48	220,07		220,05	1 430,43	0,02
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO0000020632		23/10/2014	30	441,70	58,89		58,17	383,53	0,72
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	GROS ENTRETIEN	23/10/2014	30	1 635,21	202,53		216,53	1 418,68	-14,00
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO0000020633		23/10/2014	30	2 025,01	257,52		269,50	1 755,51	-11,98
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	BRANCHEMENT CIMETIERE	13/11/2014	30	3 604,00	375,12		480,40	3 123,60	-105,28
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	BRANCHEMENT SAVOYARD	13/11/2014	30	6 994,00	1 573,40		932,40	6 061,60	641,00
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	BRANCHEMENT FAVORIS /	11/12/2014	30	1 668,00	374,80		221,80	1 446,20	153,00
Saint-Marc-Jaume	21561	281561	AUTO00000148	MO AEP CHEMIN REPENTAL	19/05/2011	30	234,97	51,99		58,99	175,98	-7,00
Divers biens st Esther et St Paul	21561	281561		DIVERS BIENS			2 060 095,33	503 901,47		499 108,34	1 560 986,99	Diminution MAD REPA
Total 281531	21531	281531		DIVERS BIENS								Diminution MAD REPA
Total 281531	2817531	2817531										
Saint-Marc-Jaume	2817531	2817531	AUTO00000206	REMISE EN CONFORMITE S	01/01/2002	15	9 250,96	616,73		1 232,73	8 018,23	-616,00
Saint-Marc-Jaume	2817531	2817531	AUTO00000206	FOURNITURES ET POSE INV	01/01/2002	15	719,68	47,98		94,98	624,70	-47,00
Saint-Marc-Jaume	2817531	2817531	AUTO00000206	INTERV BARRAGE + SOUPAL	01/01/2002	15	4 982,34	332,16		664,16	4 318,18	-332,00
Total 2817531							14 952,98	996,87		1 991,87	12 961,11	Augmentation MAD REPA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_637-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Annexe 2 Tous vos emprunts mis à disposition à la REPA

Référence	Référence banque	Propriétaire de l'emprunt	Prêteur	Capital restant dû déjà mis à disposition à la REPA 31/12/2018	Nouveaux montants comptables Capital restant dû au 31/12/2018	Différence	Imputation	Pour information : Capital restant dû selon les tableaux amortissements au 31/12/2018
OCLT 2018DT-033-13100/Commune d'Aix en Provence	CO7954	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CACIB	646 154,00 €	646 154,00 €	0,00 €	16441	646 154,00 €
2018DT-039-13100/Commune d'Aix en Provence	MON522999EUR	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SFIL	35 246,83 €	35 246,83 €	0,00 €	1641	35 246,83 €
2018DT-032-13100/Commune d'Aix en Provence	MON522997EUR	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SFIL	183 753,21 €	183 753,21 €	0,00 €	1641	183 753,21 €
2018DT-030-13100/Commune d'Aix en Provence	A2908A09	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CE	433 474,07 €	433 474,07 €	0,00 €	1641	433 474,07 €
2018DT-035-13100/Commune d'Aix en Provence	2014	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SG	2 975 000,00 €	2 975 000,00 €	0,00 €	1641	2 975 000,00 €
2018DT-038-13100/Commune d'Aix en Provence	2018	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SG	1 237 500,00 €	1 237 500,00 €	0,00 €	1641	1 237 500,00 €
2018DT-040-13100/Commune d'Aix en Provence	2037	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SG	121 359,06 €	121 359,06 €	0,00 €	1641	121 359,06 €
2018DT-128-13100/Commune d'Aix en Provence	2033	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SG	4 812 500,00 €	4 812 500,00 €	0,00 €	1641	4 812 500,00 €
2018DT-041-13100/Commune d'Aix en Provence	CO9495#04	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CACIB	190 000,00 €	197 500,00 €	7 500,00 €	1641	187 500,00 €
2018DT-034-13100/Commune d'Aix en Provence	2015	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	SG	1 733 750,00 €	1 733 750,00 €	0,00 €	1641	1 733 750,00 €
2018DT-031-13100/Commune d'Aix en Provence	CO9495#002	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CACIB	432 000,00 €	432 000,00 €	0,00 €	1641	426 000,00 €
2018-020/ Metropole Aix Marseille Provence	0421221728211	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	ARKEA	0,00 €	4 650 000,00 €	4 650 000,00 €	1641	4 650 000,00 €
2018DT-042-13100/Commune d'Aix en Provence	A2908951	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CE	819 226,74 €	819 226,74 €	0,00 €	1641	819 226,74 €
2018DT-110-13100SMJ	AB035710	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CE	54 215,96 €	63 963,70 €	9 747,74 €	1641	54 245,81 €
2018DT-043-13100/Commune d'Aix en Provence	A2909914	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	CE	247 500,00 €	247 500,00 €	0,00 €	1641	247 500,00 €
2018DT-036-13100/Commune d'Aix en Provence	1900569Z	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	Crédit Foncier	1 302 033,69 €	1 302 033,69 €	0,00 €	1641	1 302 033,69 €
2018DT-037-13100/Commune d'Aix en Provence	7780066G	CT2 Conseil de territoire du Pays d'Aix	Crédit Foncier	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	1641	200 000,00 €
total				15 448 713,56 €	20 115 961,30 €	4 667 247,74 €		20 065 245,11 €

Accusé de réception en préfecture
018-200054807-20211209-2021 CT2 637-DE
Date de télétransmission : 20/06/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Eau et assainissement - Budget annexe "Eau en régie" du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la rectification du montant de l'actif et du passif de la mise à disposition par le budget annexe Eau en régie d'Aix en Provence à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **14 DEC. 2021**